

## TARIFS TRIMESTRIELS

En référence au Projet Educatif mis en place au Caousou, la contribution financière est calculée à partir du quotient familial.

" Une école contribue à plus de justice lorsqu'elle tient à se rendre aussi accessible aux familles modestes qu'aux plus aisées, lorsqu'elle ne se contente pas à cette fin de dispenses de frais de scolarité qui pourraient heurter la dignité de certains foyers, mais propose, par équité, des tarifs différenciés selon leurs ressources. "

**Aucune famille ne doit être empêchée, pour des raisons financières, d'inscrire son enfant dans l'établissement.**

**Toute modalité financière peut être étudiée, confidentiellement, avec le Directeur.**

Lors de l'année scolaire 2018-2019, une Commission d'Aides aux Familles a été mise en place. Cette commission étudie les dossiers de demandes et peut attribuer des aides financières aux familles sur critères sociaux.

### CONTRIBUTION FAMILIALE SELON REVENUS INCLUANT LES FRAIS FIXES

**Information : à partir du 01/09/2020, les frais fixes sont intégrés à la contribution.  
En raison du contexte sanitaire, aucune augmentation cette année  
(contribution, restauration, internat, garderie, ...)**

Catégorie	**Quotient familial	Maternelle & Élémentaire	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et Seconde	Première et Terminale
<b>A</b>	jusqu'à 2 452 €	Participation volontaire (minimum de 65 €)				
<b>B</b>	de 2 453 à 2 760 €	95	114	131	145	157
<b>C</b>	de 2 761 à 3 260 €	128	146	172	188	213
<b>D</b>	de 3 261 à 3 880 €	157	181	219	245	274
<b>E</b>	de 3 881 à 4 699 €	190	219	263	296	336
<b>F</b>	de 4 700 à 5 604 €	224	253	309	351	394
<b>G</b>	de 5 605 à 6 739 €	255	288	355	407	460
<b>H</b>	de 6 740 à 8 474 €	282	323	393	451	507
<b>I</b>	de 8 475 à 10 709 €	321	357	441	503	569
<b>J</b>	de 10 710 à 13 564 €	349	393	485	561	637
<b>K</b>	de 13 565 à 17 038 €	385	433	538	616	701
<b>L</b>	de 17 039 à 19 378 €	417	470	585	672	764
<b>M</b>	de 19 379 à 22 947 €	437	529	644	731	824
<b>H.C.</b>	+ de 22 948 €	Participation volontaire (montant supérieur à la catégorie <b>M</b> )				

### MODE DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

- Repérer sur votre avis d'imposition 2020 la case intitulée : REVENU FISCAL DE REFERENCE 2019
- Diviser ce revenu fiscal par votre nombre de parts : 1 part pour le père et 1 part pour la mère (2 parts pour les familles monoparentales)  
1 part par enfant à charge

Pour les familles vivant maritalement (hors PACS) prendre les deux avis d'imposition

Pour les couples séparés en garde alternée : établissement d'une facture/par parent : le(s) enfant(s) 1/2 part par foyer.

- Vous obtenez ainsi un chiffre qui vous indiquera dans quelle catégorie vous classer. **C'est votre quotient familial.**
- Joindre la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu sauf pour les familles dans la catégorie HC.**  
**Pour les familles domiciliées à l'étranger et ne pouvant justifier de revenus 2019 déclarés non-résidents seront par défaut en catégorie « HC ».**

Des réductions pour famille nombreuse s'appliquent pour l'ensemble des élèves inscrits au Caousou sur la contribution familiale, la demi-pension, la pension et repas externe.

A partir de 3 enfants : - 15 % de 4 enfants : - 35 % de 5 enfants et + : - 45 %

# RESTAURATION ET HEBERGEMENT PAR TRIMESTRE

(sous réserve de modification du calendrier scolaire)

		Maternelle & Élémentaire	Collège	Lycée
* 1/2 PENSION	lundi, mardi, jeudi, vendredi midi	230 €	252 €	244 €
	Forfait pour le mercredi midi	55 €	60 €	
* INTERNAT	Caution (200 €) + clés (50 €)			1 282 €
EXTERNAT	Il est possible de déjeuner occasionnellement au Caousou (même le mercredi). Il suffit que le badge de l'élève soit alimenté.	6.15 € / repas	7.20 € / repas	

\* le prix de la Demi-Pension et de l'Internat est calculé au :

- **Lycée** sur la période du **03/09/2020 au 04/06/2021**. Internat : après le 4 juin, forfait de 125 € / semaine payable d'avance.
- **Collège** sur la période du **03/09/2020 au 11/06/2021**.
- **Petit Collège (Maternelle et Élémentaire)** sur la période du **01/09/2020 au 02/07/2021**.

## SUPPLEMENTS MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- Goûter des Maternelles en PS et MS 25 € / trimestre (1 matin, 1 après-midi)
- Goûter des Maternelles en GS 15 € / trimestre (1 après-midi)
- Garderie Maternelle  
Tout trimestre commencé est dû. Matin (7 h 45 - 8 h 40) : Gratuité Soir (17 h - 18 h 15) : 102 € / Trimestre  
Ticket : 5.10 €
- Garderie & Etude Élémentaire  
Tout trimestre commencé est dû. Matin (7 h 45 à 8 h 20) : Gratuité Soir (17 h à 18 h 30) : 102 € / trimestre  
Ticket : 5.10 €
- Frais de fournitures Maternelle 15 € / an
- Location des livres scolaires pour l'année CP & CE1 : 16 € CE2 & CM : 26 €  
Des livres de littérature pourront être facturés en fonction des classes
- Initiation à l'Anglais GS : 31 € / trimestre (1 h 30 / semaine)  
CP-CE1-CE2 : 49 € / trimestre (3 h 30 / semaine)  
CM : 33 € / trimestre 2h/semaine
- Activités de classes & sorties culturelles 26 € / trimestre (Maternelle & Élémentaire)

## SUPPLEMENT COLLEGE - LYCEE

- Etude dirigée Collège de 17 h 30 à 18 h 30 (lundi, mardi, jeudi) du 11/09/17 au 14/06/18 : 92 € / trimestre. Ticket : 5.10 €
- Arts Plastiques (sauf ouvrages) : Collège : 10 € / an \* Lycée : 15 € / an (option A-P + Spé).
- Carte cantine Collège/Lycée : 10 € sur facturation (en cas de perte).
- Cahiers de TP (Collège) : 50 € (2<sup>ème</sup> trimestre)
- Sorties diverses 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : environ 30 € (3<sup>ème</sup> trimestre).

## REGLEMENT

Les Factures sont **TRIMESTRIELLES**. Pour les règlements, voir la Convention de Scolarisation.

- **Au comptant** (chèque, virement, carte bancaire par Ecole Directe) : 1<sup>er</sup> versement payable d'avance avant la rentrée, ensuite à réception de facture.
- **Par prélèvements mensuels** : 1<sup>er</sup> règlement avant la rentrée : 150 € pour un externe / 250 € pour un ½ pensionnaire / 600 € pour un interne. Ensuite 9 prélèvements du 05/10/2020 au 05/06/2021 sur votre compte bancaire ou postal.

Tout trimestre est dû. Pour les régimes pensionnaires : une durée de préavis d'1 mois est exigible avant la fin de chaque trimestre.

NB : En cas de facturation ou remboursement tardif, un prélèvement au 05/07/2021 pourra être effectué.

## INFOS

- Cotisation annuelle APEL (Nationale / Académique / Départementale / Caousou) : 22,75 € / famille (tarif 2019-2020, en attente des nouveaux tarifs).
- Les régimes EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE peuvent être modifiés à la fin de chaque trimestre comptable par une demande écrite auprès de Mme BEYER, Comptabilité Familles ([ml-beyer@caousou.com](mailto:ml-beyer@caousou.com)).  
1<sup>er</sup> Trimestre : à compter du 01/09/2020 \* 2<sup>ème</sup> Trimestre : à compter du 04/12/2020 \* 3<sup>ème</sup> Trimestre : à compter du 26/03/2021.
- Aide Élémentaire et Maternelle (Mairie), consulter Mme CAZAL ([c-cazal@caousou.com](mailto:c-cazal@caousou.com)).
- Aides Collège et Lycée (Bourses Nationales et Gratuité de la Restauration Scolaire) : consulter Mme TRESSIERES ([v-tressieres@caousou.com](mailto:v-tressieres@caousou.com))
- Tous les élèves sont couverts par une assurance intra et extra-scolaire qui exerce sa garantie du jour de la rentrée scolaire au 31/08/2021.  
CABINET M. ALQUIER-DESROUSSEAUX Contrat Collectif n° 110.785.43848 rue de Metz BP 28511 31000 TOULOUSE ☎ 05 61 52 36 18.